

# COMMUNE DE OISY

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU SÉANCE DU 08 DECEMBRE 2021

## PROCES VERBAL DE LA SEANCE

Date de la convocation : 01/12/2021

Date de l'affichage : 01/12/2021

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 11    PRESENTS : 11

L'an deux mil vingt et un, le huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de OISY, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur DUFRENNE Jean-Louis, Maire

Etaient présents : M. DUFRENNE Jean-Louis - Mme JEAN Zouina- - M. TESSON Audry - Mme TESSON Jocelyne- M. DELAPLACE Brice- Mme DUBOIS Marie-Line – M. DEROUBAIX Patrice – M. MASCRET Damien – M. DUBOIS Olivier – M. MULLER José – M. LAMBRE Olivier

Secrétaire de séance : Mme TESSON Jocelyne

- *Approbation du procès-verbal de la dernière réunion*
  - *M. le Maire demande l'ajout de deux délibérations à l'ordre du jour :*
    1. *Adhésions de communes au SIDEN SIAN*
    2. *Parcours Stevenson*
- Les membres approuvent à l'unanimité.*

### **PARCELLE COMMUNALE A 690 / 53.2021**

M. le Maire propose que la parcelle A 690 située Rue du Midi appartenant à la commune soit mise en vente.

En effet, celle-ci n'est pas exploitée et engendre des coûts inutiles tels que son entretien et le paiement de la taxe foncière.

La surface cadastrale s'élève à 580 m2.

Une étude de faisabilité sera lancée pour rendre cette parcelle constructible. Suite à cette étude, le conseil se réunira à nouveau pour définir le prix de vente au m2.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de proposer à la vente la parcelle A 690 et de réaliser l'étude de faisabilité.

### **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT PONCTUEL A MAITRE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE OISY ET L'ADICA / 54.2021**

Monsieur le Maire rappelle l'affaire qui nous oppose à M. BOULANGER Freddy concernant l'accès au chemin de la Cagnière, chemin en indivision avec la commune de Rejet de Beaulieu située dans le département du Nord.

Dans le but de résoudre ce problème il est suggéré de vendre le chemin à ce dernier. Pour ce faire une procédure doit être réalisée. Afin de nous accompagner au mieux dans cette démarche, il serait judicieux de faire appel au service compétant de l'ADICA. Cette prestation aura un coût total de 1440.00 € TTC. Une convention entre la commune et l'ADICA doit être signée par M. le Maire, cette demande doit être faite par la commune de Oisy. M. le Maire informe que les frais occasionnés seront partagés suivant l'avancement de la procédure avec les parties prenantes.

- Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal
- Accepte de faire appel à l'ADICA pour l'accompagnement de cette procédure
  - Autorise le Maire à signer ladite convention

### **DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE LUCIEN MANESSE D'ETREUX / 55.2021**

Monsieur le Maire fait lecture du courrier reçu de l'école Manesse Lucien de la commune d'Etreux sollicitant une subvention de 110 euros pour les 5 enfants de CM1-CM2 et 100 euros pour les 2 enfants de CP-CE1 domiciliant la commune et fréquentant l'école d'Etreux dans le but de financer un voyage scolaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide ne pas contribuer financièrement au voyage des 7 élèves concernés.

### **CREATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE / 56.2021**

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un site internet de la commune. Celui-ci permettrait la diffusion des informations liées à la vie communale. Un devis a été demandé à la société HSK DIGITAL prestataire de diverses collectivités de la région notamment celui du site de la CCTSO. M. DEROUBAIX Patrice, prendra charge la gestion du site internet.

Plusieurs prestations sont proposées :

- Installation de la plateforme du thème et des modules : 300.00 € HT
- Paramétrage du thème et création Templates de page : 900.00 € HT
- Formation : 525.00 € HT
- Accompagnement : 525.00 € HT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal

- Opte pour la prestation « installation de la plateforme, du thème et des modules » pour un montant de 300.00 € HT

### **PARTICIPATION FINANCIERE TELETHON 2021 /57.2021**

Le Maire rappelle que chaque année, la commune participe à la journée du téléthon par la vente de brioches dans la commune, les bénéficiaires reviennent à l'association.

Cette année encore, aux vues de la crise sanitaire et des restrictions liés au COVID-19 cette démarche ne pourra se faire dans de bonnes conditions. Toutefois, comme l'année précédente, le conseil municipal souhaite participer à cette action.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal, décide d'effectuer un don de 300 € (trois cent euros) au téléthon.

### **TARIF SALLE DES FETES / 58.2021**

Suite à l'augmentation du tarif du fioul, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide d'augmenter le tarif de la location avec chauffage comme suit :

+ 10 € pour la location journalière

+ 20 € pour la location du week-end

Modifiant le tableau suivant :

### TARIFS SALLE DES FETES

|   | <b>1 journée<br/>(semaine)<br/><br/>Avec<br/>chauffage</b> | <b>1 journée<br/>(semaine)<br/><br/>Sans<br/>chauffage</b> | <b>1 week-<br/>end<br/><br/>avec<br/>chauffage</b> | <b>1 week-end<br/><br/>sans<br/>chauffage</b> | <b>Location<br/>café</b> |
|---|--|--|--|---|--------------------------|
| <b>Particuliers<br/>extérieurs à la<br/>commune</b>                     | <b>220 €</b>   | <b>175 €</b>   | <b>280 €</b>                                       | <b>215 €</b>                                  | <b>40 €</b>              |
| <b>Associations<br/><br/>Extérieures<br/><br/>Ou<br/>professionnels</b> | <b>260 €</b>   | <b>215 €</b>   | <b>420 €</b>                                       | <b>350 €</b>                                  | <b>40 €</b>              |
| <b>Associations<br/><br/>Oiséennes</b>                                  | <b>gratuit</b>   | <b>gratuit</b>   | <b>gratuit</b>                                     | <b>gratuit</b>                                | <b>gratuit</b>           |
| <b>Habitants de la<br/>commune</b>                                      | <b>160 €</b>   | <b>130 €</b>   | <b>220 €</b>                                       | <b>180 €</b>                                  | <b>30 €</b>              |

### DEMANDE DE SUBVENTION M. VAN SNICK NATHAN / 59.2021

M. le Maire rappelle la demande de soutien financier par M. VAN SNIK Nathan, jeune étudiant habitant la commune. Lors d'une réunion précédente, le conseil n'a pas souhaité se prononcer et avoir plus de précision sur les raisons de sa demande.

M. le Maire, après avoir rencontré Mme VAN SNICK celle-ci n'est pas en mesure de donner une raison justifiable au conseil qui permettrait d'octroyer une aide financière (pas de projet scolaire, pas de document justifiant une difficulté financière, etc...).

Dans ce cas, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à

8 voix contre et 3 abstentions

décide ne pas apporter de soutien financier à M. VAN SNICK Nathan

### OUVERTURE DES CRÉDITS EN INVESTISSEMENT BUDGET 2022 /60.2021

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il serait judicieux d'utiliser la possibilité offerte par la législation d'ouvrir les crédits nécessaires en section d'investissement afin de pouvoir procéder au règlement de factures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE, dans l'attente du vote du budget, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les crédits correspondants seront inscrits au Budget lors de son adoption.

## **NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN - COMITES SYNDICAUX DES 12 NOVEMBRE 2020, 17 DECEMBRE 2020, 17 JUIN 2021 ET 23 SEPTEMBRE 2021 / 61.2021**

Le Conseil Municipal,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 08 avril 1971 portant création du Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord (SIAN),

Vu les arrêtés successifs portant extension ou réduction du périmètre, modification des statuts du SIAN et notamment du 21 novembre 2008 dotant le SIAN d'une compétence à la carte supplémentaire "*Eau Potable et Industrielle*" et d'un changement de dénomination, à savoir le SIDEN-SIAN,

Vu l'arrêté interdépartemental en date du 31 décembre 2008 portant adhésion du SIDENFrance au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Eau Potable", entraînant de fait sa dissolution, les membres du SIDENFrance devenant de plein droit membres du SIDEN-SIAN pour cette compétence,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant extension du périmètre du SIDEN-SIAN,

Vu les arrêtés interdépartementaux successifs portant modifications statutaires du SIDEN-SIAN et notamment ceux en dates des 27 avril 2018 et 28 janvier 2019,

Vu la délibération en date du 13 avril 2021 du Conseil Municipal de la commune d'ETAVES-ET-BOCQUIAUX (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Eau Potable" (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),

Vu la délibération n° 24/77 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 17 juin 2021 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'ETAVES-ET-BOCQUIAUX (Aisne) avec transfert de la compétence "Eau Potable" (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),

Vu la délibération en date du 15 avril 2021 du Conseil Municipal de la commune de CROIX FONSSOMME (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Eau Potable" (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),

Vu la délibération n° 24/77 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 17 juin 2021 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de CROIX FONSSOMME (Aisne) avec transfert de la compétence "Eau Potable" (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*),

Vu la délibération en date du 9 septembre 2020 du Conseil Municipal de la commune d'ANIZY-LE-GRAND (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Assainissement Collectif",

Vu la délibération n° 16/266 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 12 novembre 2020 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'ANIZY-LE-GRAND (Aisne) avec transfert de la compétence "Assainissement Collectif »,

Vu la délibération en date du 4 juin 2021 du Conseil Municipal de la commune de BRANCOURT-EN-LAONNOIS (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Assainissement Collectif",

Vu la délibération n° 20/109 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 23 septembre 2021 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de BRANCOURT-EN-LAONNOIS (Aisne) avec transfert de la compétence "Assainissement Collectif »,

Vu la délibération en date du 1<sup>er</sup> septembre 2020 du Conseil Municipal de la commune de CHAILLEVOIS (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Assainissement Collectif",

Vu la délibération n° 17/267 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 12 novembre 2020 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de CHAILLEVOIS (Aisne) avec transfert de la compétence "Assainissement Collectif »,

Vu la délibération en date du 29 septembre 2020 du Conseil Municipal de la commune de PINON (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Assainissement Collectif",

Vu la délibération n° 18/268 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 12 novembre 2020 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de PINON (Aisne) avec transfert de la compétence "Assainissement Collectif »,

Vu la délibération en date du 10 septembre 2020 du Conseil Municipal de la commune de PREMONTRE (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Assainissement Collectif",

Vu la délibération n° 19/269 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 12 novembre 2020 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de PREMONTRE (Aisne) avec transfert de la compétence "Assainissement Collectif »,

Vu la délibération en date du 10 septembre 2021 du Conseil Municipal de la commune de ROYAUCOURT-ET-CHAILVET (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Assainissement Collectif",

Vu la délibération n° 20/270 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 12 novembre 2020 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de ROYAUCOURT-ET-CHAILVET (Aisne) avec transfert de la compétence "Assainissement Collectif »,

Vu la délibération en date du 3 septembre 2020 du Conseil Municipal de la commune d'URCEL (Aisne) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Assainissement Collectif",

Vu la délibération n° 21/271 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 12 novembre 2020 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'URCEL (Aisne) avec transfert de la compétence "Assainissement Collectif »,

Vu la délibération en date du 29 septembre 2020 du Conseil Municipal de la commune d'ARLEUX (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie",

Vu la délibération n° 33/341 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 17 décembre 2021 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'ARLEUX (Nord) avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 17 février 2021 du Conseil Municipal de la commune d'HASPRES (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie",

Vu la délibération n° 27/80 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 17 juin 2021 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'HASPRES (Nord) avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 22 octobre 2020 du Conseil Municipal de la commune d'HELESMES (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie",

Vu la délibération n° 29/279 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 12 novembre 2020 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'HELESMES (Nord) avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 5 octobre 2020 du Conseil Municipal de la commune d'HERRIN (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie",

Vu la délibération n° 30/280 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 12 novembre 2020 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'HERRIN (Nord) avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 14 juin 2021 du Conseil Municipal de la commune de LA GORGUE (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie",

Vu la délibération n° 28/81 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 17 juin 2021 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de LA GORGUE (Nord) avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 30 mars 2021 du Conseil Municipal de la commune de LAUWIN-PLANQUE (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie",

Vu la délibération n° 29/82 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 17 juin 2021 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de LAUWIN-PLANQUE (Nord) avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 9 décembre 2020 du Conseil Municipal de la commune de MARCHIENNES (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie",

Vu la délibération n° 31/281 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 12 novembre 2020 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de MARCHIENNES (Nord) avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 12 avril 2021 du Conseil Municipal de la commune d'OBRECHIES (Nord) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie",

Vu la délibération n° 30/83 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 17 juin 2021 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'OBRECHIES (Nord) avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 25 septembre 2020 du Conseil Municipal de la commune de CORBEHEM (Pas-de-Calais) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie",

Vu la délibération n° 26/276 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 12 novembre 2020 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de CORBEHEM (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 21 septembre 2020 du Conseil Municipal de la commune de FLEURBAIX (Pas-de-Calais) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie",

Vu la délibération n° 27/277 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 12 novembre 2020 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de FLEURBAIX (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 5 octobre 2020 du Conseil Municipal de la commune de FRESNES-LES-MONTAUBAN (Pas-de-Calais) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie",

Vu la délibération n° 28/278 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 12 novembre 2020 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de FRESNES-LES-MONTAUBAN (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 10 décembre 2020 du Conseil Municipal de la commune d'HAUCOURT (Pas-de-Calais) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie",

Vu la délibération n° 34/342 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 17 décembre 2020 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'HAUCOURT (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 27 octobre 2020 du Conseil Municipal de la commune de SAILLY-SUR-LA-LYS (Pas-de-Calais) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie",

Vu la délibération n° 33/283 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 12 novembre 2020 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de SAILLY-SUR-LA-LYS (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Vu la délibération en date du 11 mai 2021 du Conseil Municipal de la commune d'IZEL-LES-EQUERCHIN (Pas-de-Calais) sollicitant son adhésion au SIDEN-SIAN avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie",

Vu la délibération n° 33/122 adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 23 septembre 2021 par laquelle le Syndicat accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'IZEL-LES-EQUERCHIN (Pas-de-Calais) avec transfert de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie »,

Considérant que le Conseil Municipal estime qu'il est de l'intérêt de la commune d'approuver ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN,

**APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,**

---

## **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

---

### **ARTICLE 1**

→ D'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- des communes d'**Etaves-et-Bocquiaux (Aisne)** et de **Croix Fonsomme (Aisne)** avec transfert de la compétence **Eau Potable (Production par captages ou pompes, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine – Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)**.
- des communes d'**Anizy-le-Grand (Aisne)**, **Brancourt-en-Laonnois (Aisne)**, **Chaillevois (Aisne)**, **Pinon (Aisne)**, **Prémontré (Aisne)**, **Royaucourt-et-Chailvet (Aisne)** et **Urcel (Aisne)** avec transfert de la compétence **Assainissement Collectif**.
- des communes d'**Arleux (Nord)**, **Haspres (Nord)**, **Helesmes (Nord)**, **Herrin (Nord)**, **La Gorgue (Nord)**, **Lauwin-Planque (Nord)**, **Marchiennes (Nord)**, **Obrechies (Nord)**, **Corbehem (Pas-de-Calais)**, **Fleurbaix (Pas-de-Calais)**, **Fresnes-les-Montauban (Pas-de-Calais)**, **Haucourt (Pas-de-Calais)**, **Sailly-sur-la-Lys (Pas-de-Calais)** et **Izel-les-Equerchin (Pas-de-Calais)** avec transfert de la compétence **Défense Extérieure Contre l'Incendie**.

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n° 16/266, 17/267, 18/268, 19/269, 20/270, 21/271, 29/279, 30/280, 31/281, 26/276, 27/277, 28/278 et 33/283 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 12

novembre 2020, les délibérations n° 33/341 et 34/342 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 17 décembre 2020, les délibérations n° 24/77, 27/80, 28/81, 29/82 et 30/83 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 17 juin 2021 et les délibérations n° 20/109 et 33/122 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 23 septembre 2021.

## **ARTICLE 2**

Monsieur le Maire est chargé d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'Etat, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN,

La présente délibération, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Amiens ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

### **AMENAGEMENT DU PARCOURS STEVENSON / 62.2021**

M. le Maire fait part au conseil municipal qu'une convention a été mise en place entre l'ADICA et la CCTSO dans le but de réaliser une étude du parcours Stevenson. Il est proposé de commencer au pont de Fesmy puis chemin de halage rive gauche jusqu'au pont de Oisy. M. le Maire propose une modification de ce parcours depuis le pont de Oisy chemin de halage allant jusqu'à la halte nautique du Gard plutôt que le chemin rural et en friche ancien terrain Nestlé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal approuve la modification proposée ci-dessus.

### **PROJET D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES 2EME TRANCHE RUE DU CANAL / 63.2021**

M. le Maire propose de solliciter l'USEDA pour le projet d'enfouissement des lignes électriques de la 2<sup>ème</sup> tranche rue du Canal allant de la salle des fêtes jusqu'au pont de Oisy. Ce projet fera l'objet de demande de devis pour 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte de lancer les demandes de devis pour le projet d'enfouissement des lignes électriques de la 2<sup>ème</sup> tranche rue du Canal.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Calendrier des fêtes et cérémonies 2022
  - Vœux du Maire : annulés
  - 05 mars : repas dansant avec M. VERIN Christophe
  - 30 avril et 1<sup>er</sup> mai : fête communale
  - 08 mai fête nationale
  - Juillet : concours des maisons fleuries
  - 23 octobre repas des aînés
  - 11 novembre fête nationale
  - Décembre illuminations de Noël + distribution des colis aux aînés

- Lecture du compte rendu du 26/11/2021 : après échanges, la commission des travaux se réunira le samedi 15 janvier à 14h00 à la mairie. Points qui seront abordés : aménagement trottoirs rue du midi, parcelles communales rue du Planty, réfection peinture salle des fêtes.
- Lecture du courrier de M. COLLIER
- Reprise du local de la boulangerie : 2 propositions sont à l'étude  
La première : ouverture d'une pizzeria en vente à emporter puis livraison à domicile dans un rayon de 15 km  
La deuxième : ouverture d'une boulangerie pâtisserie, produits locaux

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents

| N° délibération | Intitulé   |
|-----------------|--|
| <b>53.2021</b>  | <b>PARCELLE COMMUNALE A 690</b>  |
| <b>54.2021</b>  | <b>AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT PONCTUEL A MAITRE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE OISY ET L'ADICA</b>     |
| <b>55.2021</b>  | <b>DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE LUCIEN MANESSE D'ETREUX</b>   |
| <b>56.2021</b>  | <b>CREATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE</b>   |
| <b>57.2021</b>  | <b>PARTICIPATION FINANCIERE TELETHON 2021</b>  |
| <b>58.2021</b>  | <b>TARIF SALLE DES FETES</b>   |
| <b>59.2021</b>  | <b>DEMANDE DE SUBVENTION M. VAN SNICK NATHAN</b>   |
| <b>60.2021</b>  | <b>OUVERTURE DES CRÉDITS EN INVESTISSEMENT BUDGET 2022</b>   |
| <b>61.2021</b>  | <b>NOUVELLES ADHESIONS AU SIDEN-SIAN - COMITES SYNDICAUX DES 12 NOVEMBRE 2020, 17 DECEMBRE 2020, 17 JUIN 2021 ET 23 SEPTEMBRE 2021</b> |
| <b>62.2021</b>  | <b>AMENAGEMENT DU PARCOURS STEVENSON</b>   |
| <b>63.2021</b>  | <b>PROJET D'ENFOUISSEMENT DES LIGNES ELECTRIQUES 2EME TRANCHE RUE DU CANAL</b>   |

| NOMS          | SIGNATURE | NOMS         | SIGNATURE | NOMS         | SIGNATURE |
|---------------|-----------|--------------|-----------|--------------|-----------|
| DUFRENNE J-L. |           | MASCRET D.   |           | LAMBRE O.    |           |
| JEAN Z.       |           | DELAPLACE B. |           | DUBOIS M-L.  |           |
| TESSON A.     |           | MULLER J.    |           | DEROUBAIX P. |           |
| TESSON J.     |           | DUBOIS O.    |           |              |           |

